

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 205 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Roland DARROUZES - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAU - Roger RUZE - Albert SALE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Frédéric BOUSQUET représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine CESARI représentée par Joël MANCEL - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bruno GILLES - Pierre COULOMB représenté par Danièle GARCIA - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Christian DELAVET représenté par Olivier FREGÉAC - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nouriati DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO représenté par Christian BURLE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Philippe CHARRIN - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Robert LAGIER représenté par Michel LEGIER - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Danielle MENET représentée par Gérard GAZAY - Patrick MENNÜCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Xavier MERY - Eric SCOTTO représenté par Roland CAZZOLA - Josette VENTRE représentée par Solange BIAGGI - Patrick VILORIA représenté par Monique CORDIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Claude FERAUD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jacques BESNAÏNOU - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE.

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2016

Monsieur Le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 002-598/16/CM

■ Approbation de la convention financière entre l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la SNCF relative au financement des études de projet/DCE et travaux préparatoires de la 2ème phase de modernisation de Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence (MGA2)

MET 16/612/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La seconde phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence constitue un projet majeur au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Elle doit permettre d'améliorer la situation des habitants d'Aix et Marseille, et de tous ceux qui vivent dans les bassins de vie alentour. L'objectif est le doublement de la fréquentation dès 2021, pour atteindre plus de 15 000 voyageurs quotidiens dont 75 % proviendrait d'un report modal depuis la route.

Entre 2006 et 2008 les travaux relatifs à la 1^{ère} phase de modernisation se sont traduits par des aménagements qui ont permis de doubler le nombre de trains en heure de pointe, de créer de nouvelles haltes et d'atteindre une fréquentation quotidienne de 7500 voyageurs par jour.

Poursuivant le développement de la demande sur cet axe, les contrats de Projet Etat-Région 2007-2013 puis 2015-2020, ont inscrit tour à tour, la poursuite de nouveaux aménagements capacitaires. Dans ce contexte des conventions de financements, relatives aux études préliminaires et d'avant-projet ont été approuvées par les différents partenaires financiers.

Le comité de pilotage du 26 octobre 2015 a validé pour atteindre à l'horizon 2021 un niveau de desserte de 4/TER/H/S, les objectifs fonctionnels et le programme d'opération suivants :

Les objectifs fonctionnels

- un cadencement toutes les 15 minutes pour les principaux pôles urbains et 30 mn pour les haltes périurbaines, avec un doublement du nombre de TER rapides ;
- un accroissement de la sécurité avec les suppressions de la traversée piétonnes des voies, en gare d'Aix-en-Provence et d'un passage à niveau ;
- un maillage accru avec la création d'une halte à Plan de Campagne permettant la desserte d'un pôle commercial et d'activité majeur ainsi qu'une zone de rabattement depuis l'autoroute ;
- Un confort amplifié par l'allongement des quais permettant d'exploiter des trains de longue composition sur les services rapides.
- Une fiabilité assurée grâce à la modernisation des installations en gare d'Aix-en-Provence et le doublement de la voie.

Un programme d'opération

- la modernisation de la signalisation des lignes Aix-Rognac et Aix-Meyrargues, des installations ferroviaires de la gare d'Aix-en-Provence (élargissement du Pont de l'Avenue Schuman, mise en accessibilité du 3^{ème} quai...);
- la suppression du dernier passage à niveau présent entre Marseille et Aix-en-Provence, chemin de Guiramande avec la création d'une voirie de rabattement ;
- Le doublement sur 3.5 km de voie ferrée entre Gardanne et Luynes ;
- le rallongement des quais à 220 m en gare de Saint Antoine et de Simiane-Collongue ;

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2016

- la création d'une halte à Plan de Campagne sous réserve de la mise en œuvre des projets d'aménagement et d'intermodalité (prolongement BHNS, élargissement chemin des Rigons et requalification de la RD 543 programmé dans le cadre de la requalification de la zone commerciale de Plan de Campagne) ;

Cette phase inclut les études de la création de la halte de Plan de Campagne. Elle est intégrée aux documents de planification en cours ; l'étude de cette halte est inscrite dans les PDU de MPM approuvé en juin 2013 et de la CPA en décembre 2015. Elle fait l'objet d'un Emplacement Réservé au PLU des Pennes Mirabeau et d'un secteur de projet de 20 ha «quartier de gare» à venir.

Le montant global de l'opération s'élève à 180 millions d'euros courant dont 7 millions d'euros pour la création de la halte de Plan de Campagne.

Dans le cadre de la renégociation du CPER 2015-2020 consécutive aux élections régionales, un accord a pu être trouvé entre les partenaires sur le bouclage financier de cette opération inscrite à l'horizon 2020.

Le besoin de financement des Phases Projet/DCE et Travaux préparatoires, objet de la présente convention, est estimé à 20.2 M€ courants.

Il s'agit pour la phase Projet/DCE de poursuivre l'ensemble des études techniques et environnementales, afin notamment de figer les solutions techniques retenues, de réaliser le DCE, de confirmer l'ensemble des coûts et fiabiliser les délais, de finaliser les procédures administratives.

Les travaux préparatoires devront permettre de réaliser l'ensemble des tâches nécessaires à la phase Réalisation qui interviendra en 2018 avec d'importants travaux de génie civil. C'est la raison pour laquelle le déclenchement de la phase travaux préparatoires sera conditionné à la signature de la convention de financement de la phase Réalisation.

Ainsi la participation de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'élève à 3 173 733,33 euros courants HT, correspondant à 15.70% du besoin de financement total selon le plan de financement ci-dessous :

	Besoin de financement Montant en € courants HT	Clé de répartition en %
Etat	7 700 188, 89 €	38,099%
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 163 344.45 €	30,495%
Département des Bouches-du-Rhône	3 173 733.33 €	15,703%
La Métropole Aix-Marseille-Provence	3 173 733.33 €	15,703%
SNCF RESEAU	-	-
TOTAL	20 211 000 €	100,00%

Le calendrier des travaux prévoit une enquête publique en fin d'année, un arrêté de DUP mi-2017, avec un démarrage des travaux préparatoires à l'été 2017 pour une durée d'une année. La mise en service complète étant prévue pour fin 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2016

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DTUP001-1613/09/CC du 09 novembre 2009 approuvant la convention relative à la participation de MPM aux études préliminaires et d'avant-projet de la 2^{ème} phase de la desserte ferrée d'Aix en Provence-Marseille ;
- Le contrat de projet Etat-Région de 2007-2013 ;
- Le contrat de projet Etat-Région de 2015-2020 ;
- la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire de la CPA du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions réserve faite de la délégation consentie par le Conseil au Président ;
- la délibération n°2009-B428 du Bureau communautaire de la CPA du 27 novembre 2009 approuvant la 1^{ère} convention de financement des études d'avant-projet de la 2^e phase de modernisation de la ligne ferrée Aix-Marseille ;
- la délibération n°2015-B498 du Bureau communautaire de la CPA du 29 octobre 2015 approuvant la 2^e convention de financement relative aux études d'avant-projet de la 2^e phase de modernisation de la ligne Marseille-Gardanne-Aix ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 24 juin 2016.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- Qu'il est de la volonté des Collectivités Territoriales de poursuivre la 2^{ème} phase de modernisation de l'axe ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix ;
- Qu'il est nécessaire de participer au financement des études pour l'amélioration de l'axe ferré Marseille-Gardanne-Aix.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée relative au financement des études Projet/DCE et Travaux Préparatoires de la 2^{ème} phase de modernisation de Marseille-Gardanne-Aix avec une participation financière à hauteur de 15.7030% du montant en euros courant hors taxe (18 675 000 euros HT) soit 3 173 733.33 euros HT.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juillet 2016

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires pour 2016, seront inscrits au budget général 2016 du Conseil du Territoire du Pays d'Aix, Opération DI662AP2 – AP/CP n°2015-1 ligne de crédit 22736-204-510-20415343. En 2017 ils seront inscrits au budget annexe unique transport de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- Année 2016 : 719 210 €
- Année 2017 : 2 107 461 €
- Année 2018 : 260 300 €
- Année 2019 : 86 766 €

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS